



PLAN LOCAL D'URBANISME  
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique

4.2.3 - Planche 3 : Plan des risques

Approuvé le 13 février 2020  
Modifié le 25 septembre 2023

Plan n° 57

Echelle : 1 / 5 000

5000 m<sup>2</sup>

0.5 ha

100 m



RISQUES NATURELS

Plan d'exposition aux risques (PER)

Limite de PER

Plan de prévention des risques inondation (PPRI)

PPRI approuvé

Risque ruissellement (hors PPRI)

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Risque débordement de cours d'eau (hors PPRI)

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Etude spécifique Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.6

Zone de vigilance (hors PPRI)

Zone de vigilance

Remontée de Seine

Remontée de Seine

Risque falaise

Etude spécifique Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.5

Zone de risque

Risque cavité

Zone de risque cavité souterraine

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Plan de prévention des risques technologiques (PPT)

PPT approuvé

Installation classée protection de l'environnement (ICPE) ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété

ICPE ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété

- Limite communale
- PSMV
- Emprise bâtie
- Parcels cadastrales

